

“ Pour vos vacances en famille...
Pour les vacances de vos enfants en colo !
(en Centre Collectif de Vacances) ”



C'est quoi VACAF ?

C'est une organisation commune aux Caf qui labellise et fédère des centres de vacances.

VACAF garantit :

- Votre liberté de choix de vacances.
- Un accueil adapté et de qualité (les centres sont labellisés).
- Une inscription et des paiements simplifiés.

Avec VACAF pas de souci ! ...

Vous connaissez le coût exact de votre séjour et le montant à payer.

Il faut savoir que les aides aux vacances accordées par votre CAF et versées à VACAF sont déduites du coût du séjour.

POUR PLUS D'INFOS ET SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

N'hésitez pas à contacter le service VACAF au 0810 25 98 98 (au prix d'une communication locale depuis un poste fixe).

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONTACTER VACAF :

Par fax : 04 67 22 99 95

Par courriel : contact@vacaf.org

Sur le site internet : www.vacaf.org



Attention : lors de tous vos contacts avec VACAF, il est impératif de vous munir de votre numéro allocataire et de votre code confidentiel.

IMPORTANT Votre participation financière dépend de votre Quotient Familial (calculé chaque année en janvier). Pour diminuer le coût de votre séjour, chaque Caf décide du montant de l'aide qu'elle accorde à VACAF.



Vacances en famille ou en colo

La Caf Touraine toujours à vos côtés mais autrement...



... en famille



Pour vous aider dans la réalisation de vos projets vacances, la Caf Touraine vous propose une nouvelle formule depuis juillet 2011.



... en colo

POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AUX VACANCES FAMILIALES (AVF)

- ▶ Vous devez être parent d'un ou plusieurs enfants âgés de 1 à 17 ans révolus et être bénéficiaire d'au moins une prestation familiale.
- ▶ Votre quotient familial (Q.F.) ne doit pas dépasser 709 € (référence campagne 2012).
- ▶ Votre séjour doit être égal ou supérieur à 7 jours consécutifs.
- ▶ Le montant de l'aide accordée par la Caf Touraine dépend de votre quotient familial (Q.F.).

Il y a d'autres conditions à remplir. Elles sont précisées dans les pages locales du Caf.fr (www.touraine.caf.fr).

Quotient familial*	Coût maximum retenu pour le calcul de l'aide**	% de l'AVF	Montant de l'AVF maximum
de 0 à 449 €	700 €	80 %	560 €
de 450 à 709 €	700 €	40 %	280 €

* Montants valables du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, réactualisés chaque année.

** Même si le coût du séjour est supérieur à 700 €, la Caf retiendra ce montant de 700 € pour le calcul de l'AVF. L'AVF sera limitée à 560 €, soit 80 % du coût du séjour plafonné à 700 €.

▶ mode d'emploi **VACAF AVF** vacances familiales

- Vous vérifiez que vous avez bien reçu une notification de vos droits par votre Caf.
- Vous contactez le service VACAF (voir les coordonnées en dernière page).
- Vous choisissez une destination dans un centre labellisé VACAF.
- Vous contactez le centre de vacances choisi par courrier, par téléphone ou par fax.
- Vous recevez une documentation détaillée.
- Vous confirmez votre réservation et vous payez les arrhes demandées.

VACAF AVE mode d'emploi ◀ vacances enfants camps et colos

- Vous vérifiez que vous avez bien reçu une notification de vos droits par votre Caf.
- Vous contactez le responsable du camp ou de la colo (centre collectif de vacances) où vous voulez inscrire votre (ou vos) enfant(s).
- Vous vous assurez que la structure a passé une convention avec la Caf.
- Vous demandez que le responsable du séjour inscrive votre (ou vos) enfant(s) immédiatement sur le site internet de VACAF.
- Vous réglez à la structure la somme demandée pour le séjour de votre (ou vos) enfant(s). (Elle tient compte de la déduction de l'AVE versée par la Caf).

POUR BÉNÉFICIER D'UNE AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)

- ▶ Vous devez être parent d'un ou plusieurs enfants âgés de 4 à 17 ans révolus et être bénéficiaire d'au moins une prestation familiale.
- ▶ Votre quotient familial (Q.F.) ne doit pas dépasser 770 € (référence campagne 2012).
- ▶ Le nombre de séjours et leur durée sont illimités.
- ▶ Le séjour doit impérativement se dérouler pendant les vacances scolaires.
- ▶ Le montant de l'aide accordée par la Caf Touraine dépend de votre quotient familial (Q.F.)

Il y a d'autres conditions à remplir. Elles sont précisées dans les pages locales du Caf.fr (www.touraine.caf.fr).

Quotient familial	Montant de l'AVE
de 0 à 709 €	12 € par jour et par enfant
de 710 à 770 €	10 € par jour et par enfant

Ces aides sont cumulables avec d'autres aides (Comités d'entreprise, chèques vacances, fondations, associations caritatives...)

IMPORTANT Vous avez intérêt à réserver le plus tôt possible (les places sont limitées... et les fonds de la Caf aussi !).

